

HISTOIRE DES ARTS

LE MINISTRE S'ÉGARE

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et des trois voies du lycée depuis la rentrée 2009.

Aucune réflexion de fond préalable n'a été menée sur l'articulation indispensable entre les programmes des différentes disciplines, sur les conditions de mise en place de l'interdisciplinarité au collège et au lycée, sur les conditions matérielles des partenariats éventuels.

Cette année, l'épreuve du brevet est généralisée pour tous les élèves de Troisième, coeff. 2, en ignorant les disparités et difficultés rencontrées lors de l'expérimentation de 2010 (voir le bilan ministériel sur www.snes.edu/-Histoire-des-arts-nouvel-.html), et sans véritable cadrage national. C'est inacceptable.

Ainsi, les enseignants doivent se débrouiller avec des textes qui les aident peu face à la réalité du terrain, avec des programmes qui n'ont pas été conçus en complémentarité (par exemple celui d'histoire-géographie de Troisième ne sera en vigueur qu'à la rentrée 2012). Ils sont sommés de travailler en équipe, de préciser des objectifs d'évaluation, de concevoir des grilles, des supports d'épreuve, en dehors du temps de service et sans rémunération ! Ceci n'a rien à voir avec la liberté pédagogique, et met le métier en tension et les enseignants sous pression.

Il y aura une rupture d'égalité sérieuse entre les candidats si le ministère ne publie pas très rapidement un véritable cadrage national de l'épreuve. Or la DGESCO envisagerait seulement que les élèves présentent une réalisation et qu'à défaut le jury prévoit des documents supports de l'évaluation : rien de bien nouveau, donc. Elle annonce des annales zéro pour l'épreuve orale et pour l'épreuve écrite (passée par les candidats libres et dont le cadrage est paru au BO du 18 novembre) tandis que l'IG d'histoire des arts devrait adresser des recommandations aux IPR. En attendant, des circulaires de cadrage, des grilles d'évaluation émanant d'IPR, de recteurs ou de



© Lucastof-ablatr

groupes de réflexion académiques fleurissent. Ainsi, certaines académies préconisent de valider à cette occasion certains items du livret de compétences : « adapter sa prise de parole à la situation de communication », « manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement », etc., d'autres préconisent une moyenne d'histoire des arts dans le cadre d'un contrôle en cours de formation, ce qui n'est absolument pas prévu par les textes officiels...

Autre problème de taille : dans beaucoup de jurys cette année les enseignants d'arts plastiques et d'éducation musicale risquent de ne pas être présents, car ils ne peuvent matériellement pas évaluer l'ensemble des élèves de leur établissement, sauf à privilégier des évaluations de groupe ou à prévoir plusieurs journées banalisées. Comment accepter qu'un travail portant en partie sur une analyse d'œuvres artistiques puisse être évalué par un jury ne comprenant aucun enseignant de ces disciplines ? La définition des jurys doit être revue.

Le SNES lance une pétition pour demander un véritable cadrage national de l'épreuve dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu



Le SNES appelle l'ensemble des collègues enseignant en collège et en lycée à signer la pétition histoire des arts : www.snes.edu/pour-un-cadrage-national-de-l.html

CE QUE LE SNES DEMANDE DANS L'IMMÉDIAT

- Une concertation rapide pour définir le cadrage national de l'épreuve.
- Des journées banalisées pour l'organisation des jurys, dont les membres doivent toucher des indemnités d'examen.
- L'épreuve doit pouvoir avoir lieu en juin (le logiciel de remontée des notes doit être revu pour le permettre).
- Les collègues impliqués dans cet enseignement doivent bénéficier d'un temps de concertation inclus dans les services.
- L'actuelle définition du jury doit être revue pour permettre que, dans la mesure du possible, un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale soit présent dans chaque jury.